

Villeneuve d'Ascq, le 26 janvier 2017

Objet. : Délégation de signature  
Directrice du Service Interuniversitaire (SIU) EIFFEL

### **ARRETE N° 2017-09**

#### **Le Président de l'Université Lille 1**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L714-1 et R719-79 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

### **Arrête**

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est accordée, à compter du 26 janvier 2017, à Madame Melinda BOUQUEREL, Directrice du Service Interuniversitaire (SIU) EIFFEL à l'effet :

- En matière de dépenses, d'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service et uniquement à cet effet,
- En matière de recettes, d'engager, liquider et mandater les recettes entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service
- En matière de déplacement,
  - ✓ D'autoriser les absences des personnels affectés au SIU EIFFEL et placés sous son autorité.
  - ✓ D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre à son service.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

#### **Article 3 :**

L'arrêté n° 2016-75 du 28 mai 2016 est abrogé.

Spécimen de signature  
valant visa de la présente délégation  
**Mélinda BOUQUEREL**



Jean-Christophe CAMART  
Président de l'Université Lille 1

